

FORMATION



ABDEA

Association Béarnaise pour
le Développement de l'Emploi Agricole

Mardi 10 décembre 2024 et Mardi 25 mars 2025
Avec accompagnement individualisé

Quand être paysan.ne déborde, faire évoluer son organisation du travail pour concilier vie pro et vie perso

Objectifs de la formation

Faire évoluer sa qualité de vie au travail grâce à une meilleure connaissance de soi qui permettra de trouver une organisation du travail performante, personnalisée et adaptée aux besoins de chacun

- Être capable d'avoir une vision claire de sa situation actuelle et d'identifier les points de tension. Apprendre à comprendre le fonctionnement de son énergie.
- Savoir analyser ses besoins d'amélioration en organisation et trouver des pistes d'améliorations concrètes. Savoir déterminer ses priorités de changement selon sa vision
- Définir sa problématique individuelle en lien avec la conciliation de sa vie professionnelle et personnelle, qui sera abordée lors de l'accompagnement individuel.
- Apprendre à identifier ses ressources et ses traits personnels pouvant servir de leviers pour optimiser son organisation
- Être capable de prendre conscience de ses croyances limitantes et de les modifier pour qu'elles deviennent soutenantes
- Savoir communiquer avec son écosystème sur ses besoins et ses limites

Intervenant.e

Coline CLAVERIE, psychologue clinicienne et coach professionnelle certifiée, formatrice

Public visé

Paysan.nes du Béarn et des territoires limitrophes.

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs.rices, aux conjoints collaborateurs, aux cotisant.e.s solidaires, aux porteurs.euses de projet éligibles VIVEA (dans le cadre de leur parcours PPP) ainsi qu'aux stagiaires Entreprendre en Agriculture Paysanne (attention accès limité sur cette formation aux stagiaires EAP).

Tarif et financement

1166€ la formation soit 413€ par journée collective et 340€ la partie individuelle.

Prise en charge totale pour les **personnes éligibles VIVEA** Consultez vos droits Vivea sur le site vivea.fr (droits plafonnés à 3000€ /an)

Pour les agriculteurs(-rices) au réel possibilité de couvrir une partie des frais par le crédit d'impôt formation et/ou de bénéficier d'une prise en charge partielle du coût du remplacement avec les service remplacement du département.

→ Pour les **personnes non éligibles**, merci de nous contacter.

L'adhésion annuelle à l'ABDEA de 35€ est requise, adhésion possible via HelloAsso depuis le site de l'ABDEA - Attention votre inscription sur la formation ne sera valide que si votre adhésion est à jour.

Durée

2 jours en collectif soit 14 heures en présentiel
2 sessions individuelles de 2 heures
soit 4 heures en distanciel

Dates

Mardi 10/12/24

Dates à définir avec l'intervenante pour les sessions individuelles entre ces deux dates

Mardi 25/03/25

Horaires

09h00 - 17h00 pour les sessions collectives
Pause déjeuner de 1h - repas "tiré du sac"
à définir pour les sessions individuelles"

Lieu

Maison de l'Agriculture Paysanne,
11 bis avenue de Verdun, 64140 Billère

Accessibilité

Toute situation de handicap sera prise en compte en vue de garantir des conditions d'accueil optimum, merci de contacter l'ABDEA au préalable.

Pré-requis :

Répondre au questionnaire préalable d'analyse du besoin qui sera fournit suite à votre inscription

Inscription

Jusqu'au 02/12/2024

Compléter le formulaire en suivant ce lien :

<https://nuage.ardearna.org/apps/forms/s/yoxb-pwFzFR4tgPot3QeBMRfR>

Nombre de places

5 minimum - 10 maximum

Taux de satisfaction Nouveau format

www.agriculturepaysanne.org/abdea

ABDEA - 11 bis avenue de Verdun 64140 BILLERE

SIRET : 40814074700051 - Code APE : 00051 - N°OF : 72640392564

Pour voir les CGS et RI de l'ARDEAR NA suivre le lien ci-dessous :

<https://www.agriculturepaysanne.org/Formation-1418>



Des engagements certifiés pour la formation
des entrepreneurs du vivant REM/V4